

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

7, rue de la Gare
18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01
contact@pays-sancerre-sologne.com

DÉLIBÉRATION N°2022/29
VITRINE DES METIERS A AUBIGNY SUR NERE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ET DE SERVICES
(1^{er} mai 2022 – 31 décembre 2022)

SÉANCE DU 5 JUILLET 2022

Date de convocation : 23/06/2022
Nombre de membres en exercice : 66

Présents (37)

Argent-sur-Sauldre : Pierre LOEPER
Assigny : Claudine CHESTIER
Aubigny-sur-Nère : Laurence RÉNIER (Présidente)
Bannay : Jean-Michel GARNIER
Blancafort : Pascal MARGERIN (Vice-Président)
Boulleret : Jean-Louis BILLAUT (Vice-Président)
Brinon-sur-Sauldre : Lionel POINTARD
Bué : Monique RIX
Clémont : Dominique TURPIN
Concessault : Serge VAN POUCKE
Crézancy-en-Sancerre : Jean SOUCIET
Dampierre-en-Crot : Sylvain BIJOUX
La-Chapelle-d'Angillon : Régis COUSTENOBLE
Le-Noyer : Chantal MILLÉRIOUX (Vice-Présidente)
Menetou-Râtel : Corinne LELIEVRE
Ménétréol-sur-Sauldre : Jacques VISCAPI
Méry-es-Bois : Marc-Antoine BAILBY
Oizon : Marc GOURDOU
Saint-Bouize : Anne-Marie TERREFOND
Sainte-Montaine : Jean-Yves DEBARRE
Santranges : Sylvie BARDY
Savigny-en-Sancerre : Thérèse RUELLÉ
Sury-en-Vaux : Michel BEDU
Sury-Près-Léré : Christian HAYEZ
Thauvenay : Gabrielle MATTELLINI
Vailly-sur-Sauldre : Christelle PAYE
Veaugues : Jean-Yves PELÉ
Verdigny : Arielle VATAN
Villegenon : Julien GUILLAUME
Vinson : Marie-France MARIX
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Marc-Antoine BAILBY (Méry-es-Bois)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Jean-Yves DEBARRE (Sainte-Montaine)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Pascal MARERIN (Blancafort)

Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Liliane BOURGEOIS (Saint-Satur)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Françoise NOYER (Léré)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Florence RUELLÉ (Boulleret)
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Patrick BAGOT

Pouvoirs (5)

Barlieu : Anne-Laure GAMBIER pouvoir à Christelle PAYE (Vailly-sur-Sauldre)
Feux : Julien BARBEAU pouvoir à Laurence RÉNIER (Aubigny-sur-Nère)
Gardefort : François GOURDIN pouvoir à Marie-France MARIX (Vinson)
Jalognes : Patrick LÉGER pouvoir à Marie-France MARIX (Vinson)
Sancerre : Laurent PABIOT (Vice-Président) pouvoir à Laurence RÉNIER (Aubigny-sur-Nère)

Soit 42 voix

Excusés (6)

Ivoy-le-Pré : Jimmy CADET
Jars : Vincent PARISSÉ
Subligny : Jean-Paul GORIN
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny-sur-Nère : Anne CASSIER
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny sur Nère : David DALLOIS
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Sophie CHESTIER

Absents (18)

Belleville-sur-Loire : Bruno VAN DER PUTTEN
Couargues : Jean-Pierre SERRES
Ennordres : Hugues DUBOIN
La-Chapelotte : Eliane DOUCET
Léré : François RENAUD
Ménétréol-sous-Sancerre : Pascale MARQ
Nançay : Alain URBAIN
Presly : Philippe LOHSE
Saint-Céols : Flore CHAUVEAU
Saint-Satur : Christian DELESGUES
Sainte-Gemme-en-Sancerrois : Nathanaël CROTTÉ
Sens-Beaujeu : Laurent FAUROUX
Sury-es-Bois : Jean-Claude RIMBAULT
Thou : Denis TABORDET
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Hugues DUBOIN (Ennordres)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Marc VERBEKE (Barlieu)
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Marie-Christine BAUDOUIN
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Gérard CLAVIER

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet,

Le **Comité Syndical** du Pays Sancerre Sologne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Laurence RENIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet en date du 21 octobre 1996 portant création du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,

Vu le projet de convention, ci-joint,

Considérant l'espace de coworking qui a été créé au sein de la Vitrine des Métiers à Aubigny sur Nère par le Syndicat de Pays,

Considérant que cet espace de coworking est géré et animé par l'association cowork'in Aubigny,

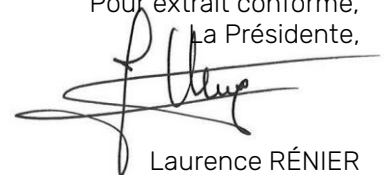
Considérant que la mise à disposition de moyens et services dans les locaux est subordonnée au paiement d'une redevance fixée à 5 000 € pour la période du 1^{er} mai 2022 au 31 décembre 2022,

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1: D'APPROUVER le projet de convention, ci-joint,

Article 2: D'AUTORISER la Présidente du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne à signer la présente convention.

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Laurence RÉNIER